AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C2139
FR0010040865-FS0685

25 juin 2020

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

GECINA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 24 juin 2020, le concert visé ci-dessous a déclaré détenir, au 22 juin, 2020 11 575 623 actions représentant autant de droits de vote, soit 15,15% du capital et des droits de vote de cette société[1], réparties comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Omaha Investments S.à r.l.[2]	0	0
Juno Investments S.à r.l.[2]	0	0
Utah Investments S.à r.l.[2]	0	0
IC Juno Investments Limited[2]	4 223 919	5,53
IC Omaha Investments Limited[2]	4 686 649	6,13
IC Utah Investments Limited[2]	2 649 109	3,47
Ivanhoé Cambridge Inc.[2]	40	ns
Mme Nathalie Palladitcheff	40	ns
Total Ivanhoé Cambridge Inc. agissant de concert	**11 559 757**	**15,13**
Caisse de dépôt et placement du Québec	15 866	0,02
Total Caisse de dépôt et placement du Québec	**11 575 623**	**15,15**

Cette déclaration matérialise (i) un franchissement de seuils individuel en baisse, par chacune des sociétés Juno Investments S.à r.l., et Omaha Investments S.à r.l., des seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société GECINA et (ii) un franchissement de seuils individuel en hausse, par chacune des sociétés IC Juno Investments Limited et IC Omaha Investments Limited, des seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société GECINA. Ces franchissements de seuils font suite à un reclassement hors marché intragroupe de la participation du groupe Ivanhoé Cambridge au capital de GECINA.

———

[1] Sur la base d'un capital composé de 76 411 605 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Contrôlée par la société Ivanhoé Cambridge Inc. laquelle est contrôlée au plus haut niveau par la Caisse de dépôt et placement du Québec.